

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1113

5 juin 2009

### SOMMAIRE

<b>ACHF Total Return (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>53398</b>	<b>Mayfair S.A., SPF</b> .....	<b>53400</b>
<b>Advantage II</b> .....	<b>53422</b>	<b>Medi-Tech-International S.A.</b> .....	<b>53378</b>
<b>Ahmoose S.A.</b> .....	<b>53412</b>	<b>Minor S.A.</b> .....	<b>53386</b>
<b>Ahrenkiel Shipmanagement (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>53404</b>	<b>National Business Center S.A.H.</b> .....	<b>53378</b>
<b>Alcyone Investment Sicav</b> .....	<b>53406</b>	<b>National Business Center S.A.H.</b> .....	<b>53381</b>
<b>Alpha Square S.A.</b> .....	<b>53424</b>	<b>National Business Center S.A.H.</b> .....	<b>53386</b>
<b>Amicale vun den Sandweiler Pompjeen</b> ..	<b>53396</b>	<b>National Business Center S.A.H.</b> .....	<b>53398</b>
<b>Asia Generics S.à r.l.</b> .....	<b>53386</b>	<b>National Business Center S.A.H.</b> .....	<b>53399</b>
<b>Astasia S.à r.l.</b> .....	<b>53384</b>	<b>National Business Center S.A.H.</b> .....	<b>53399</b>
<b>B2B Solutions S.A.</b> .....	<b>53424</b>	<b>National Business Center S.A.H.</b> .....	<b>53398</b>
<b>Bocampton International S.A.</b> .....	<b>53424</b>	<b>National Business Center S.A.H.</b> .....	<b>53398</b>
<b>Brasseur Investments Sàrl</b> .....	<b>53423</b>	<b>National Business Center S.A.H.</b> .....	<b>53396</b>
<b>CCP II Soest S.à r.l.</b> .....	<b>53378</b>	<b>National Business Center S.A.H.</b> .....	<b>53395</b>
<b>CCP II Straubing S.à r.l.</b> .....	<b>53381</b>	<b>NevaFunds</b> .....	<b>53400</b>
<b>CD-Gest-Immo S.à r.l.</b> .....	<b>53406</b>	<b>New Tech Venture Capital Management S.A.</b> .....	<b>53423</b>
<b>Clever Invest S.A.</b> .....	<b>53412</b>	<b>Nido Notting Hill S.à r.l.</b> .....	<b>53409</b>
<b>CoachDynamix S.A.</b> .....	<b>53424</b>	<b>Nordea Investment Funds S.A.</b> .....	<b>53411</b>
<b>Credit Suisse Westferry Investments (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>53424</b>	<b>Panattoni Luxembourg IV S.à r.l.</b> .....	<b>53408</b>
<b>EMC Asset Management</b> .....	<b>53422</b>	<b>Ramey S.à r.l.</b> .....	<b>53407</b>
<b>Forum International Holdings S.à r.l.</b> ....	<b>53423</b>	<b>RH &amp; PARTNER Investment Funds</b> .....	<b>53422</b>
<b>Fujitsu Services S.à r.l.</b> .....	<b>53421</b>	<b>RTK International S.A.</b> .....	<b>53408</b>
<b>Gaia S.à r.l.</b> .....	<b>53403</b>	<b>Secto</b> .....	<b>53381</b>
<b>G.P.P. International S.A.</b> .....	<b>53403</b>	<b>SNG Global S.A.</b> .....	<b>53399</b>
<b>Greythan Invest S.A.</b> .....	<b>53407</b>	<b>Société Orientale de Participations S.A.</b> .....	<b>53409</b>
<b>Imventa S.A.</b> .....	<b>53403</b>	<b>Terra Project S.A.</b> .....	<b>53407</b>
<b>ING Office Real Estate France S.à r.l.</b> ....	<b>53402</b>	<b>Turkey MENA Properties S.à r.l.</b> .....	<b>53402</b>
<b>Long Term Investment Fund (SIA)</b> .....	<b>53411</b>	<b>Vecap S.A.</b> .....	<b>53406</b>
<b>Luxcellence Management Company S.A.</b> .....	<b>53405</b>	<b>Vicus S.A.</b> .....	<b>53384</b>
<b>Lux-Comtel S.à r.l.</b> .....	<b>53402</b>	<b>Wincanton Trans European (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>53399</b>
<b>Mayfair Holdings S.A.</b> .....	<b>53400</b>	<b>Yasemin 2 Sàrl</b> .....	<b>53404</b>

**N.B.C., National Business Center S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 31.735.

Les comptes annuels au 31/12/2001 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009061891/11.

(090072749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Medi-Tech-International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 102.329.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009061897/15.

(090072452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**CCP II Soest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.783.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "CCP II Soest S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, incorporated by a notarial deed enacted on the June 29, 2007, registered at the Luxembourg trade register section B number 129.783, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1826 page 87615 of August 29, 2007.

The meeting is presided by Flora Gibert, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of units held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 500 (five hundred) units of EUR 25.- (twenty-five euros) each representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. Amendment of article three of the articles of association of the Company relating to the object of the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*Sole resolution*

The meeting resolves to amend article three of the articles of association to read as follows:

**" Art. 3. Purpose.**

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds, exercise an intra-group cash-poll activity or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

3.4 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties."

There being nothing further on the agenda the meeting is terminated.

*Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1,500.- Euros.

There being no further business before the meeting, the meeting is terminated.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "CCP II Soest S.à.r.l.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, constituée suivant acte notarié reçu le 29 juin 2007 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 129.783 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1826 page 87615 du 29 août 2007.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de

sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de l'article trois des statuts de la Société relatif à l'objet social de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"" 3.1 . L'objet de la société est la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille d'intérêts et de droits de toutes sortes et de toute autre forme de participation dans des entités du Grand Duché de Luxembourg et étrangères, que ces entités existent ou soient à constituer, particulièrement par voie de souscription, acquisition par achat, vente ou échange de sûretés ou droits de toute sorte, tels que des titres de capital, titres de créances, brevets et licences, ainsi que l'administration et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La société peut en outre,

- Octroyer toute forme de garantie et de sûretés en faveur de tiers pour sécuriser ses obligations ou les obligations de ses filiales ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect, ou tout type de droits ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière ou faisant partie du même groupe d'entités que la Société ou de tout administrateur ou tout autre agent de la Société ou de toute entité dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, ou tout type de droits ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou faisant partie du même groupe d'entités que la Société, et

- Prêter des fonds, exercer une activité de cash-pool intragroupe, prêter assistance à toute entité dans laquelle ou tout type de droits ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou faisant partie du même groupe d'entités que la Société.

3.3 La Société peut opérer toute transaction en relation directe ou indirecte avec son objet ou permettant de faciliter sa réalisation, elle peut notamment:

- Lever des fonds au moyen d'emprunts de toute forme ou par l'émission de tout instrument de sûreté ou de titre de créance, en ce compris les obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en concédant tout droits de toute nature conformément aux dispositions légales.

- Participer à la constitution, au développement, et à la gestion de toute entité au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, et

- Agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité limitée ou illimitée pour toute dette ou obligation de toute entité luxembourgeoise ou étrangère.

3.4 La société a également pour objet l'achat et la vente de biens immobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toute opération relative à des biens immobiliers, en ce comprise la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont le principal objet est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente la gestion et/ou la location de biens et droits immobiliers."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ 1.500,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16542. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009061892/211/136.

(090072481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**N.B.C., National Business Center S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 31.735.

Les comptes annuels au 31/12/2000 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009061894/11.

(090072751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Secto, Société Anonyme.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 62-64, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 17.272.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009061898/15.

(090072453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**CCP II Straubing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.784.

In the year two thousand and nine, on the twenty seventh of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "CCP II Straubing S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, incorporated by a notarial deed enacted on the June 29, 2007, registered at the Luxembourg trade register section B number 129.784, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1820 page 87349 of August 28, 2007.

The meeting is presided by Flora Gibert, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of units held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 500 (five hundred) units of EUR 25.- (twenty-five euros) each representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. Amendment of article three of the articles of association of the Company relating to the object of the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*Sole resolution*

The meeting resolves to amend article three of the articles of association to read as follows:

**" Art. 3. Purpose.**

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds, exercise an intra-group cash-poll activity or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

3.4 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties."

There being nothing further on the agenda the meeting is terminated.

*Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1,500.- euros.

There being no further business before the meeting, the meeting is terminated.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "CCP II Straubing S.à.r.l.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, constituée suivant acte notarié reçu le 29 juin 2007 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 129.784 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1820 page 87349 du 28 août 2007, dont les statuts n'ont pas été modifiés.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de

sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de l'article trois des statuts de la Société relatif à l'objet social de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **3.1.** L'objet de la société est la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille d'intérêts et de droits de toutes sortes et de toute autre forme de participation dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et étrangères, que ces entités existent ou soient à constituer, particulièrement par voie de souscription, acquisition par achat, vente ou échange de sûretés ou droits de toute sorte, tels que des titres de capital, titres de créances, brevets et licences, ainsi que l'administration et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La société peut en outre,

- Octroyer toute forme de garantie et de sûretés en faveur de tiers pour sécuriser ses obligations ou les obligations de ses filiales ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect, ou tout type de droits ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière ou faisant partie du même groupe d'entités que la Société ou de tout administrateur ou tout autre agent de la Société ou de toute entité dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, ou tout type de droits ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou faisant partie du même groupe d'entités que la Société, et

- Prêter des fonds, exercer une activité de cash-pool intragroupe, prêter assistance à toute entité dans laquelle ou tout type de droits ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou faisant partie du même groupe d'entités que la Société.

3.3 La Société peut opérer toute transaction en relation directe ou indirecte avec son objet ou permettant de faciliter sa réalisation, elle peut notamment:

- Lever des fonds au moyen d'emprunts de toute forme ou par l'émission de tout instrument de sûreté ou de titre de créance, en ce compris les obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en concédant tout droits de toute nature conformément aux dispositions légales.

- Participer à la constitution, au développement, et à la gestion de toute entité au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, et

- Agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité limitée ou illimitée pour toute dette ou obligation de toute entité luxembourgeoise ou étrangère,

3.4 La société a également pour objet l'achat et la vente de biens immobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toute opération relative à des biens immobiliers, en ce comprise la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont le principal objet est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente la gestion et/ou la location de biens et droits immobiliers."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ 1.500,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16541. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009061896/211/136.

(090072486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Vicus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5540 Remich, 18, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 75.781.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009061900/15.

(090072454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Astasia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 100.694.

## DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the seventh day of May.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mrs Sofie VAN HERZEELE, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

"Ribas do Rio Pardo S.A. Ltd.", a company incorporated and existing under the laws of Canada, established and having its registered office at 3091, 3<sup>rd</sup> Avenue Whitehorse, Yukon Y1A 4Z7 (Canada),

here after referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given in Vancouver, Canada, on 24 April 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "Astasia S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 100 694, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed enacted on 28 April 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 681 on 02 July 2004.

The Articles of Association of said company have not been amended since.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at TWENTY-FOUR THOUSAND EURO (24'000.- EUR) divided into nine hundred and sixty (960) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole partner of the company "Astasia S.à r.l.", has decided to proceed immediately to the dissolution of said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "Astasia S.à r.l.", prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current manager of the dissolved company, for the due performance of its duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at its former registered office.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le sept mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

a comparu:

Madame Sofie VAN HERZEELE, employée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

"Ribas do Rio Pardo S.A. Ltd.", une société constituée et existants sous les lois canadiennes, établie et ayant son siège social au 3091, 3<sup>rd</sup> Avenue Whitehorse, Yukon Y1A 4Z7 (Canada),

ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration lui donnée à Vancouver, Canada, le 24 avril 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société "Astasia S.à r.l.", ne société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 100 694, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu en date du 28 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 681 du 02 juillet 2004.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à VINGT-QUATRE MILE EUROS (24'000.- EUR) divisé en neuf cent soixante (960) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société "Astasia S.à r.l.", a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société "Astasia S.à r.l.", prédésignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S.VAN HERZEELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 mai 2009. Relation: EAC/2009/5439. Reçu soixante-quinze Euros (75.- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009063540/239/93.

(090073988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

**Asia Generics S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 61.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 108.467.

Le bilan au 31 Décembre 2008 et les annexes ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2009061932/15.

(090072341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**N.B.C., National Business Center S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 31.735.

Les comptes annuels au 31/12/1999 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009061933/11.

(090072753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Minor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 52.587.

L'an deux mille six, le quinze juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MINOR S.A.", ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 52587, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 1995, publié au Mémorial C numéro 650 du 21 décembre 1995, dont les statuts ont été modifiés:

suites des actes reçus par Maître Marc ELTER, notaire prénommé:

- en date du 29 février 1996, publié au Mémorial C numéro 237 du 11 mai 1996;

- en date du 5 juin 1996, publié au Mémorial C numéro 440 du 7 septembre 1996;

suites des actes reçus par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg:

- en date du 4 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 669 du 31 décembre 1996;

- en date du 5 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 427 du 6 août 1997;

suites des actes reçus par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 668 du 18 septembre 1998;

suites des actes sous seing privé en date du 27 août 2001, publié au Mémorial C numéro 156 du 19 janvier 2002;

et suites des actes reçus par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 130 du 8 février 2003,

ayant un capital social de un million deux cent quarante mille euro (1.240.000,- EUR).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alessandro RODELLA, industriel, demeurant à Casalmoro (Italie).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio DISTEFANO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de la dénomination de la société en "MINOR S.p.A.".

2.- Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet la prise de participations dans d'autres sociétés constituées et opérant en Italie et à l'étranger, de même que l'exercice d'activités de holding non à l'égard du public, mais à titre de société contrôlée et liée au sens de l'art. 2359 du Code Civil et de société intéressée (art. 6, alinéa 7 de la Loi n° 197 de 1991, et article 113 correspondant du Décret-loi n° 385 de 1993).

En conséquence, à l'exclusion expresse des activités professionnelles réservées et des activités réservées de par la loi aux sociétés de courtage en valeurs mobilières et/ou aux instituts de crédit et, de manière générale, des activités financières et de prise de participations à l'égard du public au sens du Décret-loi 385/93 et des autres dispositions légales en la matière, la Société pourra exécuter toutes opérations financières, mobilières et immobilières, également pour le compte de sociétés intéressées, contrôlées et liées, fournir des services et des conseils dans les secteurs financier, des assurances, logistique, d'élaboration de données statistiques et comptables et de groupage, ainsi que promouvoir et organiser des meetings, des réunions et des séminaires et des cours d'études et de formation continue relatifs à ses propres activités et à celles des sociétés intéressées, ce tant en Italie qu'à l'étranger, et effectuer tous autres actes jugés utiles et nécessaires par l'organe administratif aux fins de la réalisation de l'objet social dans le respect des réglementations en vigueur, en particulier en matière de collecte d'épargne auprès des associés: elle pourra recevoir et donner des avals et cautions ainsi que toutes autres sûretés, même réelles, en faveur de sociétés dont elle détient tout ou partie du capital social.

Les activités énumérées à l'article 106 du Décret-loi 1.IX.1993, n° 385, à l'article 1 de la Loi 2 de janvier 1991, n° 1, et aux articles 2, 3 et 4 du Décret du Ministre du Trésor du 6.VII.1994, pourront être exercées, mais non à l'égard du public et non de manière prédominante."

3.- Fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2030.

4.- Démission des administrateurs et du commissaire de la société.

5.- Transfert du siège de direction effective, du siège social, statutaire et administratif de Luxembourg en Italie, et adoption par la société de la nationalité italienne.

6.- Refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne.

7.- Nomination des administrateurs, du collège des commissaires et d'un réviseur.

8.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la société entend transférer le siège de direction effective, le siège social, statutaire et administratif de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement à I-46042 Castel Goffredo, Via Ospedale 6/1 (MN), dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise, et que de plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

E) Que la société n'a pas émis d'obligations.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "MINOR S.p.A.".

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur comme indiquée dans l'ordre du jour ci-avant de la présente assemblée générale extraordinaire.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2030.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs de la société à savoir Messieurs Angelo DE BERNARDI, Federico INNOCENTI et Georges DIEDERICH et du commissaire aux comptes de la société à savoir Madame Marie-Fiore RIES-BONANI et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de direction effective, le siège social, statutaire et administratif de la société de L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, en Italie, et plus spécialement à l'adresse précisée suivante: I-460422 Castel Goffredo, via Ospedale 6/1 (MN), et de faire adopter par la société la nationalité italienne, selon la loi italienne.

Le transfert de siège et les résolutions de la présente assemblée sont prises avec effet à la date de l'acte exception faite pour la nomination des Administrateurs, Commissaires et du Réviseur unique, aux sens du point numéro huit de l'ordre du jour, dont les effets décourront à partir de la date d'inscription auprès du Registre de Commerce de Mantova (Italie) de l'acte de dépôt du présent acte.

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu ni à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme suit:

### STATUTO

della società "MINOR S.p.A."

#### **Titolo I - Denominazione - Oggetto - Sede - Durata**

**Art. 1. Denominazione.** È costituita una società per azioni denominata "MINOR S.p.A."

**Art. 2. Oggetto.** La Società ha per oggetto l'esercizio dell'attività di assunzione di partecipazioni in altre società costituite ed operanti in Italia e all'estero, nonché l'esercizio dell'attività di holding non nei confronti del pubblico, ma di società controllate e collegate ai sensi dell'art. 2359 del Codice Civile e di società partecipate (art. 6, comma 7, della Legge n. 197 del 1991, e corrispondente art. 113 del D.Lgs n. 385 del 1993).

Conseguentemente, con espressa esclusione dell'attività professionale riservata e dell'attività per legge riservata a società di intermediazione mobiliare e/o a istituti di credito e in genere l'attività finanziaria e di assunzione di partecipazioni svolta nei confronti del pubblico, ai sensi del Decreto Legislativo 385/93 ed altre in merito, essa potrà compiere qualsiasi operazione finanziaria, mobiliare ed immobiliare, anche per conto delle società partecipate, controllate e collegate, espletare attività di servizio e di consulenza in ambito finanziario, assicurativo, logistico, di elaborazione dati statistici e contabili, e groupage nonché promuovere ed organizzare meetings, convegni e seminari e corsi di studio e di aggiornamento attinenti alla propria attività e a quella delle partecipate, sia in Italia che all'estero, e fare quant'altro l'organo amministrativo ritenga utile e necessario per l'attuazione dell'oggetto sociale nel rispetto delle norme vigenti, in particolare in materia di raccolta del risparmio presso i soci; potrà ricevere e prestare avalli e fidejussioni ed ogni altra garanzia, anche reale, a favore di società delle quali possedga in tutto od in parte il capitale sociale.

Le attività elencate nell'articolo 106 del D.Lgs. 1.LX.1993, n. 385, nell'articolo 1 della Legge 2 gennaio 1991, n. 1, e negli articoli 2, 3 e 4 del Decreto del Ministro del Tesoro del 6.VII.1994, potranno essere esercitate non nei confronti del pubblico e non in via prevalente.

**Art. 3. Sede.** La società ha sede in Castel Goffredo (MN).

Potranno essere istituite sedi secondarie, filiali, succursali, uffici amministrativi in altre località dello stato o all'estero.

**Art. 4. Domicilio.** Il domicilio dei soci, degli amministratori, dei sindaci e del revisore (se nominato), per tutti i rapporti con la società, s'intende quello risultante dai libri sociali.

**Art. 5. Durata.**

La Società ha durata fino al 31.12.2030 (trentuno dicembre duemila trenta) e potrà essere prorogata una o più volte ovvero anticipatamente sciolta.

#### **Titolo II - Capitale sociale**

**Art. 6. Capitale sociale - Azioni.** Il capitale sociale è di Euro 1.240.000,00 (unmilione duecento quarantamila/00) suddiviso in n. 50.000 azioni del valore nominale di Euro 24,80 (ventiquattro/80) ciascuna.

Le azioni sono rappresentate da titoli azionari.

I titoli possono essere nominativi o al portatore, a scelta del socio, se lo statuto o le leggi speciali non stabiliscono diversamente.

Finché le azioni non siano interamente liberate, non possono essere emessi titoli al portatore.

I titoli azionari sono disciplinati dall'art. 2354 del Cod. Civ.

È consentita l'attribuzione di azioni anche in misura non proporzionale ai conferimenti. Peraltro, in mancanza di specifica determinazione in tal senso, a ciascun Socio è assegnato un numero di azioni proporzionale alla parte del capitale Sociale sottoscritta e per un valore non superiore a quello del suo conferimento.

Possono essere emesse, nei casi e con le forme prescritte dalla legge, azioni privilegiate e/o munite di diritti diversi e/ o prive di diritto di voto o con voto limitato oppure ulteriori strumenti finanziari.

Ai sensi dell'art. 2443 del Cod. Civ. e dell'art. 2420 ter del Cod. Civ., l'assemblea può attribuire agli amministratori la facoltà di aumentare in una o più volte il capitale sociale e la facoltà di emettere in una o più volte obbligazioni convertibili, fino ad un ammontare determinato e per il periodo massimo di cinque anni dalla data della deliberazione.

Il capitale può essere aumentato anche con il conferimento di beni in natura o di crediti.

### **Titolo III - Versamenti e finanziamenti**

**Art. 7. Versamenti e finanziamenti degli azionisti.** La società potrà acquisire dai soci versamenti e finanziamenti a titolo oneroso o gratuito, con o senza obbligo di rimborso, anche in misura non proporzionale alle quote di partecipazione, nel rispetto delle normative vigenti, con particolare riferimento a quelle che regolano la raccolta di risparmio tra il pubblico.

### **Titolo IV - Azioni**

#### **Art. 8. Trasferimento azioni.**

1) Le azioni possono essere liberamente trasferite solo ad altro socio che sia ascendente o discendente consanguineo del socio che intende cedere le azioni stesse.

2) Il socio che intenda cedere, in tutto o in parte, le proprie azioni ad altro socio, il quale non sia un proprio consanguineo, o a soggetto che non sia socio, deve darne comunicazione al Presidente dell'Organo Amministrativo, indicando le generalità e l'indirizzo dell'aspirante acquirente, nonché il prezzo unitario che gli è stato offerto. La comunicazione vale quale richiesta di autorizzazione alla vendita, nonché quale proposta irrevocabile, del socio che la effettua, a vendere le azioni al prezzo che sarà stabilito ed all'acquirente che sarà designato, il tutto in conformità alle norme che seguono, nonché per la durata e con le modalità ivi previste.

3) La comunicazione deve essere inoltrata al Presidente dell'Organo Amministrativo, a pena di irricevibilità, nei novanta giorni che precedono la chiusura di ogni esercizio sociale.

4) Nei trenta giorni successivi alla chiusura dell'esercizio stesso, l'Organo Amministrativo, ove ritenga congruo il prezzo unitario offerto, può, a suo insindacabile giudizio:

a) autorizzare la cessione all'aspirante acquirente ed al prezzo unitario da lui offerto (sempre che l'aspirante acquirente sia persona, fisica o giuridica, od ente non sgradito, dovendosi considerare tale chi possieda quei requisiti di fondo che costituiscono il denominatore comune dei membri della compagine societaria);

b) disporre, in caso di diniego dell'autorizzazione, che la cessione avvenga, al prezzo unitario offerto dall'aspirante acquirente, ad altro soggetto, persona fisica, giuridica od ente, di proprio gradimento.

5) L'Organo Amministrativo può anche coniugare le soluzioni previste dal quarto comma, autorizzando l'alienazione all'aspirante acquirente di parte delle azioni e procurando la cessione ad altro soggetto delle azioni rimanenti, purché risulti comunque assicurata al socio la vendita di tutte le azioni ad un prezzo corrispondente a quello proposto dall'aspirante acquirente, entro il termine previsto dal sesto comma.

6) In relazione alle soluzioni previste sub 4b) e 5), la cessione delle azioni ed il pagamento contestuale del prezzo relativo dovranno avvenire nel periodo compreso fra il trentunesimo ed il novantesimo giorno dalla chiusura dell'esercizio richiamata dal terzo comma. L'Organo Amministrativo può differire il periodo predetto per non più di un anno e per non più di una volta.

7) Nei trenta giorni successivi alla chiusura dell'esercizio predetto, l'Organo Amministrativo può, a suo insindacabile giudizio, comunicare al socio di non ritenere congruo il prezzo unitario offerto, indicandone le ragioni, e di ravvisare pertanto l'opportunità di procedere alla determinazione del valore unitario delle azioni offerte in vendita.

8) La valutazione è eseguita, sulla base del capitale economico della Società, tenendo conto, fra l'altro, del valore risultante dall'ultimo bilancio di esercizio approvato prima della trasmissione della comunicazione prevista dal secondo comma, da due professionisti iscritti all'albo dei dottori commercialisti o dei ragionieri (i "Professionisti"), indicati dall'Organo Amministrativo o, in caso di impossibilità a deliberare da parte del suddetto Organo, da una società di revisione (la "Società di Revisione"), scelta dal Presidente del Tribunale di Mantova, su istanza della Società, fra quelle internazionali più accreditate.

9) Il procedimento di valutazione, cui si applica il primo comma dell'art. 1349 del codice civile, deve esaurirsi entro il centottantesimo giorno successivo alla chiusura dell'esercizio richiamata dal terzo comma; e, nei trenta giorni successivi al ricevimento della determinazione dei Professionisti o della Società di Revisione, l'Organo Amministrativo comunica il

valore unitario da essa stabilito a tutti i soggetti legittimati ad esercitare la prelazione secondo le disposizioni dei commi che seguono.

10) Entro il trentesimo giorno successivo a quello nel quale ha comunicato il valore unitario, l'Organo Amministrativo offre in prelazione le azioni prima ai soggetti previsti dal primo comma, in proporzione alla quota di partecipazione posseduta da ciascuno, ripetendo l'offerta in prelazione per le azioni rimaste invendute, sempre in proporzione alla quota di partecipazione posseduta, a chi di essi abbia già acquistato quelle precedentemente offertegli; quindi offre, con le stesse modalità, le azioni rimaste invendute agli altri soci che non rientrino nelle categorie soggettive previste dal primo comma.

11) Nell'esecuzione del procedimento previsto dal decimo comma, l'Organo Amministrativo stabilisce insindacabilmente se le prelazioni devono essere esercitate, in base al prezzo unitario offerto dall'aspirante acquirente, od in base al valore unitario stabilito dai Professionisti o dalla Società di Revisione.

12) In relazione alle azioni che fossero rimaste invendute, al termine del procedimento previsto dal decimo comma, l'Organo Amministrativo può:

a) autorizzare la cessione all'aspirante acquirente, che fosse ancora interessato all'acquisto, in base al prezzo unitario da lui offerto, oppure in base al valore unitario stabilito dai Professionisti o dalla Società di Revisione (sempre che l'aspirante acquirente sia persona fisica o giuridica, od ente non sgradito, considerandosi tale chi possieda quei requisiti di fondo che costituiscono il denominatore comune dei membri della compagine societaria);

b) in caso di diniego dell'autorizzazione, disporre la cessione, in base al prezzo unitario offerto dall'aspirante acquirente od in base al valore unitario stabilito dai Professionisti o dalla Società di Revisione, ad altro soggetto, persona fisica, giuridica od ente, di proprio gradimento.

13) L'Organo Amministrativo può anche coniugare le soluzioni previste dal dodicesimo comma, purché risulti comunque assicurata al socio la vendita di tutte le azioni offerte, al prezzo unitario od al valore unitario, entro e non oltre il termine previsto dal quattordicesimo comma.

14) Decorsi tre mesi dalla chiusura dell'esercizio richiamata dal terzo comma, senza che l'Organo Amministrativo abbia provveduto, a norma del quarto comma oppure a norma del settimo comma, il socio è libero di vendere le azioni all'aspirante acquirente, al prezzo unitario che egli gli ha offerto. Il termine può essere prorogato a norma del sesto comma.

15) In relazione al presente Articolo, il termine "cessione" o il termine "trasferimento" si intendono comprensivi di qualsiasi forma di alienazione, a titolo universale o particolare, gratuito od oneroso (ivi inclusi, in via esemplificativa e non tassativa, la vendita, anche se in blocco con altri beni, la permuta, il riporto, il conferimento in società, il trasferimento fiduciario, la fusione o la scissione), in forza del quale si consegua, in via diretta od indiretta, il risultato di attuare il trasferimento della proprietà o la costituzione o il trasferimento di diritti reali o personali, di godimento o di garanzia, su tutta la - o anche solo su parte delle - azioni e su ogni ulteriore azione o diritto partecipativo nella Società, come su qualsiasi strumento finanziario o titolo di debito, ordinario o convertibile, che potranno essere emessi in futuro dalla Società e su qualsiasi diritto di opzione per la sottoscrizione di azioni, strumenti finanziari o titoli di debito attualmente emesse/i o che potranno essere emesse/i in futuro dalla Società.

16) È vietata la costituzione in pegno delle azioni, od il loro assoggettamento a vincoli o gravami di qualsiasi natura, senza la preventiva autorizzazione dell'Organo Amministrativo, che la concede o la nega a suo insindacabile giudizio.

17) In relazione alle azioni pervenute in proprietà, od altro diritto reale, per donazione o successione legittima o testamentaria, a soggetti che siano diversi da quelli previsti dal primo comma, il donatario, l'erede od il legatario è tenuto a darne comunicazione al Presidente dell'Organo Amministrativo entro e non oltre trenta giorni dall'accettazione della donazione, dell'eredità o del legato. La comunicazione vale, sia quale richiesta, da parte di colui che la effettua, dell'autorizzazione ad acquisire la titolarità dei diritti trasmessigli per donazione o per successione, anche nei confronti della Società, sia quale proposta irrevocabile, da parte di colui che la effettua, a vendere le azioni al prezzo che verrà stabilito ed all'acquirente che verrà designato, in conformità alle norme che seguono e con le modalità ivi previste.

18) L'Organo Amministrativo si atterrà alle norme previste dai commi settimo e seguenti, in quanto applicabili, adottando quale termine iniziale, in luogo della chiusura dell'esercizio richiamata dal terzo comma, l'ultimo giorno del mese nel corso del quale è pervenuta la comunicazione prevista dal diciassettesimo comma.

19) In relazione alle azioni di cui al diciassettesimo comma l'Organo Amministrativo può:

a) (anche ove l'autore della comunicazione non sia coniuge non separato, del socio donante o defunto, oppure suo parente entro il quarto grado) autorizzare l'autore della comunicazione ad acquisire, anche nei confronti della Società, la titolarità dei diritti trasmessigli per donazione o successione;

b) disporre la cessione, al valore unitario stabilito dai Professionisti o dalla Società di Revisione, ad altro soggetto, persona fisica, giuridica od ente, di proprio gradimento.

20) Fino a quando non sia stata concessa l'autorizzazione sub 19(a), l'erede, il legatario o il donatario non sarà iscritto nel libro dei Soci, non sarà legittimato all'esercizio di voto, nonché degli altri diritti amministrativi inerenti alle azioni e non potrà alienare le azioni, se non offrendola in prelazione ai soggetti indicati dal decimo comma, nell'ordine e con le modalità ivi previste.

21) L'Organo Amministrativo può anche coniugare le soluzioni previste dal diciannovesimo comma ma, ove non conceda l'autorizzazione prevista dalla lettera a), è tenuto ad assicurare, al donatario, all'erede od al legatario, la vendita delle

azioni, al valore unitario determinato dai Professionisti o dalla Società di Revisione, nonché l'incasso del corrispettivo entro un anno dal ricevimento della comunicazione prevista dal diciottesimo comma.

#### **Titolo V - Recesso**

**Art. 9. Diritto di recesso.** Il diritto di recesso, i termini e le modalità del suo esercizio e la liquidazione delle azioni per le quali esso viene esercitato sono regolati dagli articoli 2437 e seguenti del Cod. Civ.

In deroga alla norma dell'art. 2437, secondo comma, del Cod. Civ., non compete diritto di recesso ai soci che non hanno concorso all'approvazione delle deliberazioni riguardanti:

- la proroga del termine;
- l'introduzione o la rimozione di vincoli alla circolazione dei titoli azionari.

Qualora la società sia soggetta ad attività di direzione e coordinamento di altra società o ente, al socio compete diritto di recesso nelle ipotesi e nei modi di cui all'art. 2497 quater del Cod. Civ.

#### **Titolo VI - Socio unico**

**Art. 10. Unico azionista.** Quando le azioni appartengono ad una sola persona o muta la persona dell'unico socio, gli amministratori, ai sensi dell'art. 2362 del Cod. Civ., devono depositare per l'iscrizione nel registro delle imprese una dichiarazione contenente l'indicazione del cognome e nome o della denominazione, della data e luogo di nascita o stato di costituzione, del domicilio o della sede e cittadinanza dell'unico socio.

Quando si costituisce o ricostituisce la pluralità dei soci, gli amministratori ne devono depositare la dichiarazione per l'iscrizione nel registro delle imprese.

L'unico socio, o colui che cessa di essere tale, può provvedere alla pubblicità prevista nei commi precedenti.

Le dichiarazioni degli amministratori devono essere riportate entro trenta giorni dall'iscrizione nel libro dei soci e devono indicare la data di tale iscrizione.

#### **Titolo VII - Direzione e coordinamento di terzi**

**Art. 11. Soggezione ad attività di direzione e coordinamento.** La società deve indicare l'eventuale propria soggezione all'altrui attività di direzione e coordinamento negli atti e nella corrispondenza, nonché mediante iscrizione, a cura degli amministratori, presso la sezione del registro delle imprese di cui all'art. 2497 bis, secondo comma, del Cod. Civ.

#### **Titolo VIII - Assemblea**

**Art. 12. Assemblea degli azionisti.** L'assemblea è convocata presso la sede sociale o altrove, purché in Italia o nel territorio di un altro stato membro dell'Unione Europea.

L'assemblea è ordinaria o straordinaria a norma di legge.

L'assemblea ordinaria delibera sulle materie ad essa riservate dalla legge e dal presente statuto.

In particolare, l'assemblea ordinaria:

- approva il bilancio;
- nomina e revoca gli amministratori; nomina i sindaci e il presidente del collegio sindacale e, quando previsto, il soggetto al quale è demandato il controllo contabile;
- determina il compenso degli amministratori e dei sindaci, se non è stabilito dallo statuto;
- delibera sulla responsabilità degli amministratori e dei sindaci;
- delibera sugli altri oggetti attribuiti dalla legge alla competenza dell'assemblea, nonché sulle autorizzazioni eventualmente richieste dallo statuto per il compimento di atti degli amministratori, ferma in ogni caso la responsabilità di questi per gli atti compiuti;
- approva l'eventuale regolamento dei lavori assembleari.

L'assemblea ordinaria dev'essere convocata almeno una volta all'anno per l'approvazione del bilancio entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale; a giudizio dell'Organo Amministrativo, nel caso in cui la Società sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato e qualora lo richiedano particolari esigenze relative alla struttura ed all'oggetto della società, l'assemblea può essere convocata entro centottanta giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale.

L'assemblea straordinaria delibera sulle modificazioni dello statuto, sulla sostituzione e sui poteri dei liquidatori e su ogni altra materia espressamente attribuita dalla legge alla sua competenza.

L'attribuzione all'organo amministrativo di cui all'art. 25 del presente statuto di deliberare che per legge spettano all'assemblea, ex art. 2365, secondo comma, del Cod. Civ., non fa venir meno la competenza principale dell'assemblea che mantiene il potere di deliberare in materia.

**Art. 13. Convocazione dell'assemblea.** L'assemblea è convocata dall'organo amministrativo mediante avviso contenente l'indicazione del giorno, dell'ora e del luogo dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare, comunicato ai soci con lettera raccomandata o con qualsiasi altro mezzo che garantisca la prova dell'avvenuto ricevimento almeno otto giorni prima di quello previsto per l'adunanza.

Nell'avviso di convocazione potrà essere prevista una data di seconda convocazione - che non potrà aver luogo nello stesso giorno fissato per la prima - per il caso in cui nell'adunanza precedente l'assemblea non risulti legalmente costituita.

L'assemblea in seconda convocazione deve tenersi entro trenta giorni dalla data indicata nella convocazione per l'assemblea di prima convocazione.

**Art. 14. Assemblea totalitaria.** L'assemblea si reputa regolarmente costituita, anche in mancanza delle formalità di convocazione, quando sia rappresentato l'intero capitale sociale e partecipi all'assemblea la maggioranza dei componenti degli organi amministrativi e di controllo. Tuttavia in tale ipotesi ciascuno dei partecipanti può opporsi alla discussione degli argomenti sui quali non si ritenga sufficientemente informato.

**Art. 15. Diritto di intervento e di voto.** Hanno diritto di intervenire all'assemblea i soci che si trovano nelle condizioni previste dalle disposizioni di legge in materia.

Coloro che non sono iscritti a libro soci hanno diritto di intervenire all'assemblea se depositano le azioni a loro intestate almeno due giorni prima della riunione assembleare e se si dimostrano legittimi possessori del titolo in base ad una serie continua di girate. Ogni socio può farsi rappresentare anche da persona non socia, nel rispetto dell'art. 2372 del Cod. Civ.; la rappresentanza dev'essere conferita mediante delega scritta che dovrà essere conservata dalla società.

Ciascun socio ha diritto ad un voto per ogni azione posseduta.

In caso di azioni costituite in usufrutto o in pegno, il diritto di intervento in assemblea e di voto spetta all'usufruttuario o al creditore pignoratizio, salvo convenzione contraria.

**Art. 16. Quorum costitutivi e deliberativi dell'assemblea.** L'assemblea è regolarmente costituita e delibera validamente con le maggioranze previste dagli articoli 2368 e 2369 del Cod. Civ.

**Art. 17. Presidenza dell'assemblea.** L'assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico o dal Presidente del Consiglio di Amministrazione; in caso di assenza o impedimento di questi, l'assemblea è presieduta dalla persona di volta in volta designata dall'assemblea stessa.

Nei casi di legge, ed inoltre quando il Presidente lo ritenga opportuno, il verbale verrà redatto da Notaio da lui scelto.

Spetta al Presidente dell'assemblea accertare il diritto di intervento e la regolarità delle deleghe e stabilire le modalità delle votazioni, rimanendo sempre escluso il voto segreto.

**Art. 18. Assemblea in audio e/o video conferenza.** L'assemblea, sia in forma ordinaria che straordinaria, si potrà tenere, nel rispetto delle norme di legge, del metodo collegiale e dei principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci, anche in più luoghi, siano essi contigui o distanti, purché questi luoghi siano tra loro audio e/o video collegati e con l'osservanza delle seguenti condizioni (che dovranno constare dai relativi verbali):

- che vengano indicati nell'avviso di convocazione dell'assemblea (salvo che questa sia totalitaria) i luoghi audio e/o video collegati nei quali gli aventi diritto a partecipare all'assemblea potranno affluire;

- che il soggetto verbalizzante ed il Presidente dell'assemblea si trovino in un medesimo luogo;

- che sia possibile per il Presidente dell'Assemblea, anche a mezzo dell'ufficio di presidenza, accertare la identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dei lavori assembleari, constatare e proclamare i risultati di ciascuna votazione;

- che sia consentito al soggetto verbalizzante percepire in modo adeguato ed immediato gli eventi oggetto della sua attività di verbalizzazione;

- che sia possibile per gli intervenuti partecipare in modo adeguato all'assemblea, anche se da diversi luoghi tra loro audio e/o video collegati, ascoltando, intervenendo e partecipando alle votazioni simultanee sugli argomenti all'Ordine del Giorno.

## Titolo IX - Amministrazione

**Art. 19. Forme di amministrazione.** La società è amministrata da un Amministratore unico o da un Consiglio di Amministrazione, composto da due a nove membri, anche non soci.

Il numero dei componenti il Consiglio di Amministrazione è determinato dall'assemblea che procede alla nomina.

Gli amministratori durano in carica per il periodo determinato dall'assemblea che procede alla nomina e comunque non superiore a tre esercizi e sono sempre rieleggibili.

**Art. 20. Divieto di concorrenza degli amministratori.** Salvo autorizzazione dell'assemblea gli amministratori sono tenuti all'osservanza del divieto di concorrenza sancito dall'art. 2390 del Cod. Civ.

**Art. 21. Cessazione, Sostituzione e decadenza degli amministratori.** La cessazione degli amministratori dalla carica e la loro sostituzione sono regolate dalla legge.

In caso di cessazione dalla carica, per qualsiasi motivo, anche di uno solo dei componenti il Consiglio di Amministrazione, si intenderà decaduto l'intero Consiglio immediatamente.

L'assemblea per la nomina di un nuovo organo amministrativo deve essere convocata d'urgenza, comunque entro quindici giorni, dagli amministratori rimasti in carica od anche da uno solo di essi; fino alla nomina del nuovo organo amministrativo gli amministratori decaduti potranno compiere esclusivamente operazioni di ordinaria amministrazione.

Qualora il Consiglio di Amministrazione sia composto da due soli membri, comporterà decadenza degli amministratori dall'ufficio il disaccordo sulla nomina o sulla revoca di un Consigliere Delegato.

**Art. 22. Consiglio di amministrazione.** Il Consiglio di Amministrazione elegge tra i propri membri il Presidente, se questi non è stato nominato dall'assemblea, ed eventualmente uno o più Vice Presidenti; il Consiglio può delegare, nei limiti di cui all'art. 2381 del Cod. Civ., parte delle proprie attribuzioni ad un Comitato Esecutivo composto da alcuni dei suoi membri, o ad uno o più Amministratori Delegati, determinandone i poteri all'atto della nomina.

Le cariche di Presidente (o Vice Presidente) e di Consigliere Delegato sono cumulabili.

**Art. 23. Convocazione del Consiglio di amministrazione.** Il Presidente, o chi ne fa le veci, riunisce il Consiglio di Amministrazione, fissando la data, il luogo anche diverso dalla sede sociale purché in Italia, l'ora della riunione e l'Ordine del giorno, ogni qualvolta lo giudichi opportuno.

Il Consiglio viene convocato mediante avviso comunicato con lettera raccomandata o con qualsiasi altro mezzo che garantisca la prova dell'avvenuto ricevimento almeno cinque giorni prima dell'adunanza o, se d'urgenza, con qualsiasi mezzo che garantisca la prova dell'avvenuto ricevimento almeno due giorni prima di quello fissato per la riunione.

**Art. 24. Quorum costitutivi e deliberativi del Consiglio di amministrazione.** Il Consiglio è validamente costituito con la presenza della maggioranza dei componenti in carica e delibera validamente con il voto favorevole della maggioranza assoluta dei presenti.

Le adunanze e le deliberazioni assunte sono valide, anche in mancanza di formale convocazione, quando intervengano tutti i Consiglieri in carica, il Presidente ed i componenti effettivi del Collegio Sindacale.

Le riunioni del Consiglio di Amministrazione possono essere tenute in audio e/o video conferenza alle seguenti condizioni, di cui dovrà essere dato atto nei relativi verbali:

- a) che siano presenti nello stesso luogo il Presidente e il Segretario della riunione che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale;
- b) che sia possibile identificare con certezza tutti i soggetti partecipanti;
- c) che sia possibile per tutti i partecipanti intervenire nella discussione e visionare, ricevere o trasmettere documenti.

**Art. 25. Poteri dell'organo amministrativo - Rappresentanza.** L'organo amministrativo, in qualunque forma costituito, ha tutti i poteri di gestione ed amministrazione della società, esclusi quelli che la legge ed il presente statuto riservano espressamente all'assemblea dei soci.

Al medesimo organo amministrativo sono attribuiti le determinazioni e i poteri inerenti alle materie previste dall'art. 2365, secondo comma, del Cod. Civ.

La firma sociale e la rappresentanza della società sia di fronte ai terzi che in giudizio spettano all'Amministratore Unico o al Presidente del Consiglio di Amministrazione e spettano altresì, se nominati, al Vice Presidente nei casi di assenza e/ o impedimento del Presidente, agli Amministratori Delegati nei limiti della delega loro conferita ed agli eventuali direttori generali nei limiti dei poteri loro conferiti, con facoltà di promuovere azioni e ricorsi giudiziari ed amministrativi per ogni grado di giurisdizione, compresi quelli di cassazione e revocazione, nominando e revocando, allo scopo, avvocati e procuratori, e con facoltà di transigere controversie.

L'organo amministrativo può nominare direttori e procuratori per singoli atti o categorie di atti, nonché direttori generali, determinandone i poteri.

Quando l'organo amministrativo sia costituito da Amministratore Unico esso avrà l'obbligo di richiedere l'autorizzazione dell'assemblea, a norma dell'art. 2364 comma 1 n. 5 del Cod. Civ., per il compimento di atti e/o operazioni nei quali esso abbia l'interesse di cui all'art. 2391 del Cod. Civ.

**Art. 26. Compensi dell'organo amministrativo.** Agli amministratori, oltre al rimborso delle spese sostenute per l'esercizio delle proprie funzioni, può essere assegnata un'indennità annua, anche sotto forma di partecipazione agli utili, ed anche un'indennità di fine mandato da corrispondere nei modi e nei termini che saranno determinati dall'assemblea dei soci.

L'assemblea può determinare un importo complessivo per la remunerazione di tutti gli amministratori, inclusi quelli investiti di particolari cariche.

## Titolo X - Organo di controllo

**Art. 27. Collegio sindacale - Controllo contabile.** L'assemblea dei soci nomina un Collegio Sindacale composto da tre membri effettivi e due supplenti che durano in carica tre esercizi e sono rieleggibili.

Esso è nominato e funziona a norma di legge.

La retribuzione dei sindaci è determinata dall'assemblea a norma di legge.

Il controllo contabile è attribuito, a scelta dell'assemblea, al Collegio Sindacale - in quanto ciò sia consentito dalla legge ed a condizione che i suoi membri siano revisori contabili - o a revisore contabile o società di revisione.

In difetto di diversa deliberazione ed in quanto ciò sia consentito dalla legge, il controllo contabile spetta al Collegio Sindacale.

## Titolo XI - Bilancio e utili

**Art. 28. Bilancio.** L'esercizio sociale chiude il trentuno dicembre di ogni anno.

L'organo amministrativo provvede, entro i termini e con l'osservanza delle disposizioni di legge, alla compilazione del bilancio di esercizio.

**Art. 29. Utili.** Gli utili netti sono ripartiti assegnando una somma corrispondente almeno alla ventesima parte di essi alla Riserva Legale, sino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale e, la differenza, agli azionisti in proporzione alle azioni possedute, salvo diversa disposizione dell'assemblea, la quale ha, fra l'altro, facoltà di disporre la costituzione o l'integrazione di ulteriori riserve e speciali accantonamenti.

Il pagamento dei dividendi è effettuato presso le Casse designate dall'organo amministrativo a decorrere dal giorno annualmente fissato dallo stesso.

I dividendi non riscossi entro il quinquennio dal giorno in cui divennero esigibili vanno prescritti a favore della Società.

## Titolo XII - Scioglimento

**Art. 30. Scioglimento - Liquidazione della società.** La società si scioglie per le cause previste dalla legge. In tal caso, l'assemblea stabilisce le modalità della liquidazione e nomina uno o più liquidatori, determinandone poteri e compenso.

## Titolo XIII - Clausole di conciliazione e compromissoria

**Art. 31. Clausola di conciliazione.** Le controversie che comunque e tra chiunque (quindi anche le controversie coinvolgenti Amministratori, Sindaci, Revisore - se nominato - o Liquidatori) insorgeranno in dipendenza della interpretazione, applicazione ed esecuzione del presente statuto, intendendosi ivi comprese, tra l'altro, tutte quelle di cui all'art. 1, comma 1, lettere a-b-c, D.Lgs. 5/2003, saranno sottoposte ad un tentativo preliminare di conciliazione ad opera di un Conciliatore Unico che sarà nominato ed opererà secondo il Regolamento della Camera Arbitrale della C.C.I.A.A. di Mantova, fatto salvo il rispetto degli artt. da 38 a 40 D.Lgs. 5/2003. Ciascuna delle parti interessate sarà legittimata a dare inizio al tentativo di conciliazione. Soltanto dopo l'eventuale fallimento del tentativo di conciliazione e, quindi, dal deposito del verbale di fallita conciliazione presso la Segreteria della Camera Arbitrale della C.C.I.A.A. di Mantova potrà ritenersi operante la Clausola compromissoria di cui all'art. 32 del presente statuto.

**Art. 32. Clausola compromissoria.** Le controversie che comunque e tra chiunque (quindi anche le controversie coinvolgenti Amministratori, Sindaci, Revisore - se nominato - o Liquidatori) insorgeranno in dipendenza della interpretazione, applicazione ed esecuzione del presente statuto, intendendosi ivi comprese, tra l'altro, tutte quelle di cui all'art. 1, comma 1, lettere a-b-c, D.Lgs. 5/2003 ed intendendosi ivi escluse tutte quelle che per legge non possono essere compromesse ad arbitri, saranno decise da un Collegio di tre Arbitri da scegliersi tra gli iscritti negli albi degli Avvocati, Dottori Commercialisti e Ragionieri e Periti Commerciali della Provincia di Mantova. Il Collegio Arbitrale sarà nominato ed opererà secondo il Regolamento della Camera Arbitrale della C.C.I.A.A. di Mantova, fatto salvo il rispetto degli artt. da 34 a 37 D.Lgs. 5/2003. Il Collegio Arbitrale stabilirà la sede dell'arbitrato. Ciascuna delle parti interessate sarà legittimata a dare inizio al procedimento arbitrale.

## Titolo XIV - Disposizioni finali

**Art. 33. Rinvio.** Per quanto non espressamente previsto dal presente statuto, si fa riferimento alle leggi e disposizioni vigenti in materia di società per azioni.

### *Septième résolution*

L'assemblée décide de procéder aux nominations suivantes, avec effet à la date d'inscription auprès du Registre de Commerce de Mantova (Italie) de l'acte de dépôt du présent acte.

#### *Administrateurs:*

1) Monsieur RODELLA ADRIANO, né à I-46042 CASTEL GOFFREDO (MN) le 17/07/1941, Code fiscal: RDLDRN41L17C118P, domicilié à: I-46040 CASALMORO (MN) VIA SAN ROCCO n. 14, dans le rôle de Président;

2) Monsieur RODELLA ALESSANDRO, né à I-46041 ASOLA (MN) le 16/08/1974, Code fiscal: RDLSN74M16A470T, domicilié à: I-46040 CASALMORO (MN) VIA SAN ROCCO n. 14, dans le rôle d'Administrateur;

3) Monsieur RODELLA ALBERTO, né à I-46041 ASOLA (MN) le 22/11/1971, Code fiscal: RDLLRT71S22A470D, domicilié à: I-46040 CASALMORO (MN) VIA SAN ROCCO n. 14 (Italie), dans le rôle d'Administrateur;

#### *Collège des commissaires:*

1) Monsieur BARDINI GINO, né à I-46100 MANTOVA (MN) le 15/11/1941, Code fiscal: BRDGN141S15E897N, domicilié à: I-46100 MANTOVA (MN) PIAZZA VIRGILIANA n. 41, Inscrit au Registre des "REVISORI CONTABILI", n. 31 BIS du 21/04/1995, délivre par le Ministère de Grâce et Justice, dans le rôle de Président du collège des commissaires;

2) Monsieur SACCENTI GIOVANNI, né à I-46100 MANTOVA (MN) le 21/12/1964, Code fiscal: SCCGNN64T21E897M, domicilié à: I-46100 MANTOVA (MN) VIA VITTORINO DA FELTRE n. 29, Inscrit au Registre des "REVISORI CONTABILI", n. 31 BIS du 21/04/1995, délivre par le Ministère de Grâce et Justice, dans le rôle de Commissaire effectif;

3) Madame FARINA ANDREINA, née à I-46041 ASOLA (MN) le 01/06/1956, Code fiscal: FRNNRN56H41A470L, domiciliée à: I-46041 ASOLA (MN) VIA TORESANO ANDREA n. 17, Inscrit au Registre des "REVISORI CONTABILI", n. 50 du 25/06/1999, délivre par le Ministère de Grâce et Justice, dans le rôle de Commissaire effectif;

4) Madame PRINI SIMONETTA, née à I-46100 MANTOVA (MN) le 12/09/1962, Code fiscal: PRNSNT62P52E897U, domiciliée à: I-46100 MANTOVA (MN) VIALE FIUME n. 27, Inscrit au Registre des "REVISORI CONTABILI", n. 31 BIS du 21/04/1995, délivre par le Ministère de Grâce et Justice, dans le rôle de Commissaire suppléant;

5) Monsieur DE MITRI PAOLO, né à I-20100 MILANO (MI) le 14/10/1963, Code fiscal: DMTPLA63R14F205H, domicilié à: I-46100 MANTOVA (MN) VIA CAVOUR n. 17, Inscrit au Registre des "REVISORI CONTABILI", n. 31 BIS du 21/04/1995, délivre par le Ministère de Grâce et Justice, dans le rôle de Commissaire suppléant;

*Réviseur unique:*

Monsieur CATTINI MASSIMO, né à MANTOVA (MN) le 13/09/1961, Code fiscal: CTTMSM61P13E897U, domicilié à: I-46029 SUZZARA (MN) VIA PETRARCA n. 5, Inscrit au Registre des "REVISORI CONTABILI", n. 31 BIS du 21/04/1995, délivre par le Ministère de Grâce et Justice.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale décidant sur l'approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2008.

*Huitième résolution*

En vert du présent acte, les nouveaux administrateurs devront:

- modifier le papier à en-tête de la société et indiquer que la même est administrée en Italie;
- transférer le solde des comptes-courants bancaires luxembourgeois sur un ou plusieurs comptes-courants bancaires de la société qui seront constitués en Italie;
- effectuer toute activité nécessaire pour le perfectionnement du transfert du siège social en Italie.

*Neuvième résolution*

L'assemblée approuve le bilan de clôture au 15 juin 2006 ainsi que le compte de pertes et profits de la société.

Lesdits documents, signés ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

*Dixième résolution*

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Alessandro RODELLA, domicilié à I-46040 CASALMORO (MN) VIA SAN ROCCO n. 14, tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra. En particulier elle lui donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: THILL - RODELLA - DI STEFANO - J. SECKLER.

Enregistré onze rôles sans renvoi à Grevenmacher, le 19 juin 2006. Volume 536, folio 95, case 7. Reçu douze Euros (12,- EUR).

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009062751/231/514.

(090073652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

**N.B.C., National Business Center S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 31.735.

Les comptes annuels au 31/12/1998 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2009061935/11.

(090072755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**N.B.C., National Business Center S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 31.735.

---

Les comptes annuels au 31/12/1997 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2009061940/11.

(090072757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Amicale vun den Sandweiler Pompjeen, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-5231 Sandweiler, 113, rue d'ltzig.

R.C.S. Luxembourg F 7.959.

---

STATUTS

Entre les soussignés:

Schleck Roger: Signature

Clees Jean-Pierre: Signature

Schweich Georges: Signature

Schneider John: Signature

Schleck Luc: Signature

Tabouraing Joseph: Signature

Ainsi que ceux en nombre illimité, qui acceptent les présents statuts, il a été constituée une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom et siège.**

- a) Amicale vunden Sandweiler Pompjeen
- b) L'association fut fondée le 22/02/2008
- c) Le siège est 113, rue d'ltzig, L-5231 Sandweiler

**Art. 2. Objet de l'association.**

- a) L'association a pour objet le soutien moral et financier du corps des Sapeurs-Pompiers de Sandweiler.
- b) Elle s'interdit tout autre objet n'ayant pas comme objectif des activités pour soutenir moralement et financièrement le corps des Sapeurs-Pompiers de Sandweiler.

**Art. 3. Membres.**

- a) L'association est constituée de membres au minimum 5,-actifs-inactifs.
- b) Le membre est actif s'il est membre actif dans le corps des Sapeurs-Pompiers.
- c) Le membre est inactif lorsqu'il soutient le club.
- d) Tous les membres ont droit au vote aux assemblées.

**Art. 4.** Les membres adhèrent au club par l'acquisition d'une carte de membre qui est valable pour une année moyennant le paiement d'une cotisation, dont le maximum sera de 100 €.

Tous les membres sont présumés connaître les statuts du club et déclarent y adhérer et s'y conformer.

**Art. 5. Exclusion ou Démission.**

- a) Le membre démissionne en
  - informant le comité par écrit
  - refusant le paiement de la cotisation
- b) L'exclusion a lieu sur décision du comité lorsque le membre

- s'est comporté à l'encontre des intérêts du club.  
- Il sera convoqué devant le comité pour se justifier. En cas de refus de comparaître ou faute de se justifier valablement, le comité pourra provoquer l'exclusion. L'assemblée générale statuera sur la décision d'exclusion à la majorité des 2/3 des voix.

- c) La démission ou l'exclusion éteignent tout droit éventuel à rencontre du club.
- d) Une nouvelle adhésion ne pourra être admise que sur décision écrite du comité.

#### **Art. 6. Droits et Obligations du membre.**

- a) Le membre s'acquitte par année d'une cotisation payable au plus tard au reçu de sa carte de membre. Le prix de la carte de membre ne pourra être supérieur à 100 €.
- b) Les membres s'engagent à se soumettre aux décisions du comité et des assemblées générales.
- c) Le membre a un droit au vote aux assemblées générales à condition de s'être acquitté de la cotisation.

#### **Art. 7. Gestion.** L'activité de l'association s'exerce à travers ses organes qui sont:

- 1) L'assemblée générale.

Elle est l'instance supérieure du club.

L'assemblée générale a lieu chaque année au courant du mois de janvier.

2) Le comité: il est élu par l'assemblée générale et chargé par elle de l'exécution et au besoin de l'interprétation de ses directives.

Il représente le club.

- a) L'année sociale débute le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.
- b) Le comité est composé d'au moins cinq membres, élus pour deux années par l'assemblée générale.
- c) La moitié des membres du comité sera démissionnée chaque année, la première fois sur tirage du sort. Les membres sortants sont rééligibles.
- d) Le membre soumet sa candidature pour le comité avant l'assemblée générale à un membre du comité.
- e) Le comité désigne le Président, les Vice-Présidents, le caissier et le secrétaire du club.
- f) Les commissaires aux comptes sont désignés par l'assemblée générale.

#### **Art. 8. Obligations et Droits du comité.**

- a) Le Président représente le club et assure le respect des statuts, convoque et dirige les assemblées.
- b) Le Vice-Président remplace le Président en son absence tandis que le membre du comité le plus âgé préside en l'absence du Président et du Vice-Président.
- c) Le secrétaire est chargé des écritures et des archives du club.
- d) Le caissier prend en charge les finances et présente à chaque assemblée le rapport de caisse soumis pour contrôle préalable aux commissaires aux comptes. Il est chargé du recouvrement des cotisations et de la tenue de la comptabilité.

#### **Art. 9. Les assemblées.**

- a) Le comité se réunit librement sans autre formalité. Il peut valablement délibérer dès que cinq membres sont présents.
- b) L'assemblée générale a lieu au moins une fois par année à savoir au courant du mois de janvier. Elle est convoquée obligatoirement à la demande de 1/3 membres dans la quinzaine de la demande. Chaque convocation est accompagnée d'un ordre du jour établi par le comité ou à la demande d'au moins 1/20<sup>e</sup> membre quarante-huit heures au moins avant l'assemblée générale. Le comité présentera son rapport et sollicitera sa décharge.
- c) Les décisions sont prises par l'assemblée générale à la simple majorité des membres présents, sauf pour le changement des statuts où 2/3 des voix est nécessaire, à l'exception de la fixation de la cotisation qui est décidée à la simple majorité.

#### **Art. 10. Divers.**

- a) L'association est présumée dissoute s'il ne reste plus que quatre membres.
- b) En cas de dissolution du corps des Sapeurs-Pompiers, l'avoir du club est mis à la disposition de l'Administration Communale de Sandweiler en dépôt jusqu'à la création d'un nouveau corps de Sapeurs-Pompiers à Sandweiler qui pourra redispoper de l'avoir après douze mois d'existence.
- c) Pour tout ce qui n'est pas prévu par les statuts, il est renvoyé à la loi sur les asbl.

Fait à Sandweiler, le 11/05/09.

Signatures.

Référence de publication: 2009062861/86.

(090073590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

**N.B.C., National Business Center S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 31.735.

Les comptes annuels au 31/12/1996 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009061942/11.

(090072760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**N.B.C., National Business Center S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 31.735.

Les comptes annuels au 31/12/1995 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009061944/11.

(090072763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**N.B.C., National Business Center S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 31.735.

Les comptes annuels au 31/12/1994 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009061945/11.

(090072769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**ACHF Total Return (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 145.929.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision prise par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui s'est tenue au siège, le 11 mai 2009, que:

Ernst & Young S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-47.771, ayant son siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, a été nommé réviseur d'entreprises, avec effet au 11 mai 2009 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliaire*

Signature

Référence de publication: 2009062254/21.

(090072883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**N.B.C., National Business Center S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 31.735.

Les comptes annuels au 31/12/1993 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2009061947/11.

(090072772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**N.B.C., National Business Center S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 31.735.

Les comptes annuels au 31/12/1992 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2009061949/11.

(090072774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**SNG Global S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 140.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009061952/10.

(090072543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Wincanton Trans European (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 83.013.

*Auszug der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 01. April 2009*

*„1. Beschluss*

Die Niederlegung des Amtes von Herrn Alexei Kovalenko in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer zum 31. März 2009 wird angenommen.

*2. Beschluss*

Herr Dr. Christian Wurst, Geschäftsführer, geb. am 09.10.1972 in Stuttgart, wohnhaft in 68163 Mannheim, Erwin-von-Witzleben-Str. 5, wird ab dem 01.04.2009 zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit bestellt. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer verpflichtet.

*3. Beschluss*

Es wird beschlossen, die Namensänderung der Gesellschafterin von Wincanton Trans European Management GmbH in WINCANTON GMBH beim Handelsregister eintragen zu lassen."

Munsbach, den 1. April 2009.

FÜR GLEICHLAUTENDEN AUSZUG  
Harry W. Dumser / Dr. Christian Wurst  
Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2009062186/22.

(090072172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**NevaFunds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 105.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... mai 2009.  
*po Le Conseil d'Administration*  
Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.  
*Domiciliaire*

Référence de publication: 2009061954/13.

(090072472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Mayfair S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Mayfair Holdings S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 37.219.

L'an deux mille neuf, le vingt avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MAYFAIR HOLDINGS S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 37.219,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 06 mai 1991, publié au Mémorial C numéro 410 du 28 octobre 1991,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire prénommé, en date du 28 novembre 1991, publié au Mémorial C numéro 210 du 19 mai 1992.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les VINGT MILLE (20.000) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la présidente signale que le capital était de VINGT MILLIONS DE FRANCS BELGES (20.000.000,- BEF), représenté par VINGT MILLE (20.000) ACTIONS d'une valeur nominale de MILLE FRANCS BELGES (BEF 1.000.-),

que ce capital a été converti en QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS ET CINQ CENTS (€ 495.787,05), représenté par VINGT MILLE (20.000) actions sans désignation de valeur nominale, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale sous seing privé tenue en date du 14 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 846 du 17 novembre 2000.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 4 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en MAYFAIR S.A., SPF.

Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de MAYFAIR S.A., SPF.

4) Suppression du capital autorisé.

Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée, notamment à l'article dix-sept (17) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article quatre (4) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en MAYFAIR S.A., SPF, de sorte que l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme, sous la dénomination de MAYFAIR S.A., SPF.

#### *Quatrième résolution*

Le capital autorisé créé au moment de la constitution (acte publié au Mémorial C numéro 410 du 28 octobre 1991), n'ayant plus raison d'être, l'assemblée décide de supprimer les alinéas 5 et suivants de l'article cinq (5) des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 avril 2009. Relation: EAC/2009/4968. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 mai 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009062639/219/95.

(090073491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

**ING Office Real Estate France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 161.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 123.748.

Le bilan de la société au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009061957/15.

(090072210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Lux-Comtel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 47, Waistrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 106.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009061989/15.

(090072779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Turkey MENA Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 134.517.

**RECTIFICATIF**

Rectification d'erreur matérielle:

Dans l'extrait déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° LO90004965.05 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N°192 du 28 janvier 2009 en page 9194 concernant la cession de 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- chacune, représentant 100% du capital social de la Société, intervenue entre le cédant EURX Properties S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-duché du Luxembourg sous le numéro B 103.712 et le cessionnaire Islamic Turkey Real Estate Fund, Ltd., une société de droit islamique, ayant son siège social, c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, rectifié par les présentes, il convient de lire la date du "1<sup>er</sup> janvier 2008" en remplacement de celle du "10 décembre 2008".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 mai 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009062126/24.

(090072777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Imventa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 125.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
"Le Dôme" - Espace Pétrusse  
2, avenue Charles de Gaulle  
L-1653 Luxembourg  
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009061995/15.

(090072783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Gaïa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 3, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 72.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
"Le Dôme" - Espace Pétrusse  
2, avenue Charles de Gaulle  
L-1653 Luxembourg  
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009061996/15.

(090072786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**G.P.P. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 52.323.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 avril 2009*

Sont nommés administrateurs, en remplacement de Messieurs John SEIL, Thierry FLEMING, Luc HANSEN, Reno Maurizio TONELLI et Claudio MORESCHI, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2009:

- Monsieur Federico FRANZINA, employé privé, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L- 2613 Luxembourg;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg;
- Madame Vania BARAVINI, employée privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, en remplacement de ERNST & YOUNG, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2009:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, au 5, Place du Théâtre, L- 2613 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 avril 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009062135/24.

(090072068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Ahrenkiel Shipmanagement (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.874.

Le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AHRENKIEL SHIPMANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009062004/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00844. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Yasemin 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9233 Diekirch, 31, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.763.

*Convention de cession de parts sociales***ENTRE LES SOUSIGNES**

Monsieur DELIKTAS Emrah, né le 1<sup>er</sup> janvier 1965 à Akdagmandeni (Turquie) demeurant à L-9542 Wiltz, 34, rue Neuve;

Yasemin S.à.r.l, représenté par leurs gérants

Monsieur DELIKTAS Emrah, gérant technique, né le 1<sup>er</sup> janvier 1965 à Akdagmandeni (Turquie) demeurant à L-9542 Wiltz, 34 rue Neuve;

Madame SAHIN Semsi, gérante administrative, née le 1<sup>er</sup> janvier 1971 à Akdagmandeni (Turquie) demeurant à L-9542 Wiltz, 34 rue Neuve;

ci-après dénommé les "Cédants"

D'UNE PART,

Monsieur DUARTE LOPES Fernando Manuel, né le 09 mai 1965 à Soure (Portugal), domicilié à L-9673 Oberwampach, Maison 63;

Ci-après dénommé le "Cessionnaire".

D'AUTRE PART,

APRES AVOIR EXPOSE CE QUI SUIT

Les Cédants sont propriétaires de 51 parts sociales (ci-après "les parts") d'une valeur nominale de 125 Euro chacune, de la société à responsabilité limitée Yasemin 2 (ci-après dénommé "la Société"), constitué le vingt-sept juin deux mil huit par un acte notarié devant maître Anja HOLTZ, notaire à Wiltz. La Société a son siège social à L-9233 Diekirch, 31 Avenue de la Gare et est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés auprès du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 139.763.

Le Cessionnaire souhaite acquérir l'intégralité des parts de la Société et les Cédants sont disposés à leur céder l'intégralité des parts.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

**Art. 1<sup>er</sup>. Cession de parts sociales.**

1.1 Les cédants cèdent au Cessionnaire, qui accepte, 100 Parts de la Société aux conditions et suivant les modalités suivantes:

Monsieur DELIKTAS Emrah, propriétaire de 6 parts sur un total de 100 parts

La société Yasemin S.à.r.l., propriétaire de 45 parts sur un total de 100 parts

1.2 Le Cédants garantissent être pleinement propriétaire des parts visées ci-dessus, objet de la présente convention, qu'ils en ont la libre disposition et que celles-ci ne sont grevées d'aucune sûreté, de droit de préemption ou d'aucune restriction quelconque à leur négociabilité et s'engagent à faire en sorte que ces caractéristique soient maintenues jusqu'à complet paiement du prix conformément à l'article 2 de la présente convention.

**Art. 2. Prix de cession.**

2.1 Le prix conventionnel de la présente convention est fixé à la somme de 10.000 Euro (dix mille Euro).

2.2 Le prix convenu par les parties s'entend frais et taxes éventuelles non-comprises.

**Art. 3. Modalités de paiement.** Le transfert des parts, établi à la signature du contrat, s'effectuera contre preuve de virement avalisé par les institutions bancaires du Cessionnaire sur le compte courant des Cédants.

Le solde à payer des Cessionnaires aux Cédants est de 6.835,61 Euro (six mille huit cent cinquante et un euros) (après déduction d'un acompte de 2.000 Euro remis au Cédants à la date du 20 novembre 2008 et paiement de 1.164,39 Euro pour facture Phoenix Consulting S.A. (facture n° 280310; 280320; 280346; 280356; 2802385)

**Art. 4. Transfert des Parts.** A partir du paiement complet, le Cessionnaire détient la pleine propriété des Parts et disposeront de l'ensemble des droits sociaux attachés à la qualité d'associés. Les cédants peuvent, à tout moment, se faire communiquer tous les documents sociaux et comptables de la société, ceci pour leurs besoins personnels.

Les risques et tous frais sont à charge du Cessionnaire à compter de la signature de la présente convention.

**Art. 5. Frais.** Tous frais et droits d'enregistrement relatifs au cessions de parts respectives sont à charge exclusive du Cessionnaire.

**Art. 6. Clause de disjonction.**

6.1 Si une stipulation prévue à la présente convention devait être contraire à une disposition impérative ou d'ordre public ou encore si une stipulation demeure sans effet pour quelconque autre raison, une stipulation nulle et sans effet ne pourra en aucun cas affecter la validité des autres dispositions de la présente convention.

6.2 La stipulation nulle et sans effet sera remplacée, pour autant possible, par une disposition opérante préservant l'économie contractuelle en reflétant l'esprit initial qui se trouve à la base du présent contrat.

**Art. 7. Exécution de bonne foi.**

7.1 La présente convention reflète l'accord plein et entier des parties. Les Cédants et le Cessionnaire confirment que la présente convention de cession de parts sociales leur tient de loi et ils s'engagent à l'exécuter de bonne foi.

7.2 La présente convention annule et remplace toute convention écrite et/ou verbale conclue antérieurement.

**Art. 8. Loi applicable et Attribution de juridiction.**

8.1 La présente convention est régie par le droit luxembourgeois.

8.2 Tous litiges y relatifs seront de la seule compétence des tribunaux de l'Arrondissement judiciaire de Luxembourg.

Fait à Diekirch, le 21 novembre 2008 en 4 originaux, chaque partie reconnaissant en avoir reçu un, le quatrième étant réservé à l'enregistrement.

(pour le compte de YASEMIN S.à.r.l) / -

SAHIN Semsî\* & DELIKTAS Emrah\* / DUARTE LOPES Fernando Manuel\*

(les Cédants\*) / (le Cessionnaire\*)

(\*signatures précédées des mentions manuscrites "lu et approuvés")

Référence de publication: 2009062012/73.

(090072866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Luxcellence Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 46.546.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2009*

En date du 16 avril 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Pierre Michalowski en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée

- de renouveler les mandats de Monsieur Jean-Pierre Michalowski, de Monsieur Lucien Euler, de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux, de Monsieur Olivier Storme et de Monsieur Pascal Weynand en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010

Luxembourg, le 17 Avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009062397/1024/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00767. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**CD-Gest-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 17, rue de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 117.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009062045/15.

(090072794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Vecap S.A., Société Anonyme.**

Enseigne commerciale: E.L.S., Equi-Lux-Solutions.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 65.136.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 mai 2009*

Il a été décidé, entre autres,

de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Joseph TROISFONTAINES, retraité, demeurant à B - 4610 BEYNE-HEU-SAY, rue des Moulins 42, comme administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 19 mai 2009.

*Pour VECAP S.A., Société Anonyme*

Signature

Référence de publication: 2009062116/17.

(090072662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Alcyone Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.943.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 17 avril 2009*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Donald Villeneuve et Luc Paindavoine en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010,
2. de ne pas réélire Monsieur Alain Léonard en qualité d'Administrateur,
3. de nommer Monsieur André Verdickt nouvel Administrateur pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010, avec adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling, L - 1466 Luxembourg,
4. de réélire la firme KPMG Audit S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

*Pour ALCYONE INVESTMENT SICAV*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliataire*

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

*Directeur / Sous-Directeur*

Référence de publication: 2009062337/22.

(090072655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Terra Project S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 51.088.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2008*

1. Madame Sylvie LEXA a démissionné de son poste d'administrateur de la société.
2. L'Assemblée élit, en remplacement de l'administrateur démissionnaire: Monsieur Nicolas KRUCHTEN, Directeur, né le 28 août 1957 à Luxembourg, domicilié 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société, pour une durée de six ans devant s'achever lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes 2012 en 2013.
3. L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs Messieurs Claude MACK, et Yves FEDERSPIEL, tous deux domiciliés 31 rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, pour une durée de six ans prenant fin en 2013, lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2012.
4. L'Assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, la société Luxembourg Offshore Management Company S.A. - en abrégé LOMAC S.A. -, ayant son siège 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, pour une durée de six ans, jusqu'en 2013.
5. Le siège social de la société est transféré au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009062129/23.

(090072914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Greythan Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 85.440.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 30 janvier 2009*

*Commissaire aux comptes*

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de Madame Catherine VANDERVEKEN, demeurant à B-1070 Bruxelles 7E, Parc Perterbos de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Madame Nathalie WITTEMANS née le 7-09-1963 à Uccle (Belgique), demeurant B.1630 Linkebeek 30, rue du moulin (Belgique) aux fonctions de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009062209/1218/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00064. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090072846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Ramey S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.066.042,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 130.465.

RECTIFICATIF

Dépôt initial: L080044882 - 25/03/2008

Suite à une erreur de publication inhérente au contrat de cession de parts à Argance S.à r.l., du 12 juillet 2007, il convient de noter que Morgan Stanley Oostburg and Partners S.e.c.s. ne détient aucune part sociale de classe C et E de la Société mais uniquement:

2,000,000 Parts sociales A

1 Part sociale B

1 Part sociale D.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

*Pour la Société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2009062261/805/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07829. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Panattoni Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.728.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée PANATTONI LUXEMBOURG IV Sàrl.

L'adresse de PDC NL I BV une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Evert van de Beekstraat 310, 1118 CX Schiphol, Pays-Bas, enregistrée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 3424 6262, Associé Unique est la suivante depuis le 1<sup>er</sup> février 2009:

- Beech Avenue 54-80, 1119 PW Schiphol-Rijk, Pays-Bas

En date du 29 avril 2009 PDC NL I BV une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Evert van de Beech Avenue 54-80, 1119 PW Schiphol-Rijk, Pays-Bas, enregistrée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 3424 6262, Associé Unique de la société PANATTONI LUXEMBOURG IV Sàrl (la «Société») a pris les résolutions suivantes:

\* d'accepter les démissions de:

M. Olivier Charles C. G. Marbaise, European Finance Director, né à Verviers Belgique, le 16 août 1973, résidant au 95 Rue Gillet 6790 Aubange Belgique.

M. Edward Francis Lyons III, Regional Operating Officer, né en California U.S.A. le 7 mars 1972, résidant au Top Floor Flat, 22 Willoughby Road Londres NW3 1SA Grande-Bretagne.

M. Ronald Steeman, Reporting Controller, né à Amsterdam, le 11 juin 1958, résidant à l'Outerlant 1, 1921 WK Akersloot, Pays-Bas.

\* d'accepter la nomination au poste de gérant de:

Panattoni Luxembourg Directorship Sàrl, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au boulevard Royal, 26, L-2449 Luxembourg constituée et régie selon le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.945.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

*Panattoni Luxembourg Management Sàrl*

*Panattoni Luxembourg Directorship Sàrl*

*Gérant*

Représenté par Olivier Marbaise

*Gérant*

Référence de publication: 2009062418/37.

(090072711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**RTK International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 22, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.482.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 décembre 2008*

Le mandat d'administrateur de Madame Sandra ZAUNER n'est pas renouvelé.

Le mandat de commissaire aux comptes de BDO Compagnie Fiduciaire n'est pas renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

Maitland Luxembourg S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 13583, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009062210/17.

(090072829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Société Orientale de Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 65.020.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 juin 2008*

Ratification de la cooptation de Monsieur Norbert SCHMITZ, adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, nommé comme nouvel Administrateur lors du Conseil d'Administration du 8 décembre 2005, en remplacement de Madame Rachel BACKES démissionnaire.

*Pour la société*

SOCIETE ORIENTALE DE PARTICIPATIONS S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

*Administrateur*

Signatures

Référence de publication: 2009062351/16.

(090072382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Nido Notting Hill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.188.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Nido Notting Hill JV S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 140.873,

duly represented by Mr. Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, which proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Nido Notting Hill S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 121.188, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 26 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2356 of 18 December 2006 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital from its current amount of ten thousand British pounds (GBP 10,000.00.-) up to an amount of fifteen thousand British pounds (GBP 15,000.00.-) through the issuance of two hundred and fifty (250) shares with a par value of twenty British pounds (GBP 20.-) each.

The new shares have been subscribed by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned and fully paid up by the above mentioned subscriber through a cash contribution of five thousand British pounds (GBP 5,000.-) and such cash contribution is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of five thousand British pounds (GBP 5,000.-) is allocated to the share capital of the Company.

The Sole Shareholder resolves to authorize Mr. Pierre Beissel, Ms. Virginie Lepage or Mr. Pierre-Yves Genot, all lawyers and residing in Luxembourg, acting individually, to make the appropriate amendments in the partners' register of the Company in order to reflect the above mentioned conversion and capital increase.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 (share capital) of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at fifteen thousand British pounds (GBP 15,000.-) represented by seven hundred and fifty (750) shares with a par value of twenty British pounds (GBP 20.-). Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

*Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,800.-.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Nido Notting Hill JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.873,

ici représentée par Monsieur Pierre-Yves Genot, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, en sa qualité d'associé unique ("Associé Unique") de Nido Notting Hill S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.188, constituée par acte reçu de Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2356 du 18 décembre 2006 (la "Société").

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-) à un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) par l'émission de deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles ont été souscrites par l'Associé Unique, ici représenté comme il est dit et entièrement libérées par le souscripteur ci-dessus par un apport en espèces d'un montant total de cinq mille livres sterling (GBP 5.000,-) et cet apport en espèces est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumant.

L'apport total de cinq mille livres sterling (GBP 5.000,-) est attribué au capital social de la Société.

L'Associé Unique décide d'autoriser M. Pierre Beissel, Mlle. Virginie Lepage ou M. Pierre-Yves Genot, tous avocats et demeurant au Luxembourg, agissant individuellement, à faire les modifications appropriées dans le registre des associés de la Société afin de refléter la conversion et l'augmentation de capital mentionnés ci-dessus.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 (capital social) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-Y. GENOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 avril 2009. Relation: LAC/2009/15762. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009062642/242/101.

(090073187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

**Nordea Investment Funds S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.619.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 27 avril 2009*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1) L'Assemblée générale ordinaire du 27 avril 2009 a décidé d'élire en tant qu'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2010:

- Mr. Jhon Mortensen, 562, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.
- Mr. Christophe Girondel, 562, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.
- Mr. Lars Erik Høgh, 562, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.
- Mr. Jari Kivihuhta, Keskuskatu 3, 00200 Nordea, Finlande.

2) L'Assemblée générale ordinaire du 27 avril 2009 a décidé d'élire au poste de réviseur d'entreprises pour l'exercice social de 2009 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2010:

- KPMG Audit à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Nordea Investment Funds S.A.

Lidia Palumbo / Simon Bateman

Référence de publication: 2009062354/21.

(090072143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Long Term Investment Fund (SIA), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.981.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 24 avril 2009 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de

- M. Juan Carlos JARILLO (demeurant professionnellement 23 Rue Ferdinand-Hodler, CH 1207 - Genève)
- M. Pierre ETIENNE (demeurant professionnellement 1 Boulevard Royal, L-2449 - Luxembourg)
- M. Jerry HILGER (demeurant professionnellement 1 Boulevard Royal, L-2449 - Luxembourg)
- M. Frédéric FASEL (demeurant professionnellement 1 Boulevard Royal, L-2449 - Luxembourg)
- et Mme Michèle BERGER (demeurant professionnellement 3 Boulevard Royal, L-2449 - Luxembourg)

pour une période d'une année se terminant lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires ou le jour où leurs successeurs seront nommés.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises, Deloitte S.A. pour une durée d'un an se terminant le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires ou le jour où son successeur sera nommé.

*Pour Long Term Investment Fund (SIA)*

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009062372/22.

(090072782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Clever Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 136.533.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009062381/236/11.

(090072822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Ahmose S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 146.129.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of April.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Jan Eric Samuel, residing in 10, Anson Road, Singapore,

duly represented by Mrs Patricia Sondhi, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Singapore, on 28 April 2009;

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove-stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société anonyme, which he declares organised as follows:

**A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company (the "Company") in the form of a société anonyme, under the name of "AHMOSE S.A."

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further:

- guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

- act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

- carry out for its own account as well as for the account of third parties, all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the board of directors. Branches or other offices may be established either in Luxembourg-City or abroad by resolution of the board of directors.

## B. Share capital - Shares

**Art. 5.** The subscribed capital is set at fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) consisting of five thousand (5,000) ordinary A shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-), five thousand (5,000) ordinary B shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-), five thousand (5,000) ordinary C shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-), five thousand (5,000) ordinary D shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-), five thousand (5,000) ordinary E shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-), five thousand (5,000) ordinary F shares, with a nominal value of one US dollar (USD 1.-), five thousand (5,000) ordinary G shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-), five thousand (5,000) ordinary H shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-), five thousand (5,000) ordinary I shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) and five thousand (5,000) ordinary J shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-).

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be construed as a reference to all the above class of shares or to a specific class of shares, depending on the context and as applicable.

The subscribed capital of the Company, set forth under this article, may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares. All shares are redeemable shares. Redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as non-redeemable shares, if any. Subscribed and fully paid-in redeemable shares shall be redeemable upon request of the Company (i) in accordance with the provisions of article 49-8 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended and (ii) as may be provided for in written agreements which may be entered into among the shareholders and the Company. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed shares may be cancelled upon request of the directors by a positive vote of the general meeting of shareholders held in accordance with Section C.

Except as provided otherwise (i) in these Articles or (ii) by written agreements which may be entered into among the shareholders and the Company, the redemption price of the redeemable shares of a given class shall be calculated by the board of directors of the Company, or by such person appointed by the board of directors, on the basis of the net asset value of the Company.

The net asset value of the Company's shares of a given class shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company, being the fair market value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of a given class then outstanding at such close of business, in accordance with such rules as the board of directors shall regard as fair and equitable. Any such valuation must be approved by holders of a majority of the outstanding shares at a meeting of the shareholders convened in accordance with Section C.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the board of directors that is approved by a majority of the shareholders of the Company shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

**Art. 6.** The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

**Art. 7.** The shares of the Company are in registered form. A shareholders' register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by two directors upon request of the relevant shareholder.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

## C. General meetings of shareholders

**Art. 8.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors.

It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the

adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

**Art. 9.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Friday of the month of June at 3 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital present or represented, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast at the meeting where at least half of the share capital is present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **D. Board of directors**

**Art. 10.** The Company shall be managed by a board of directors consisting of three members at least (who need not be shareholders of the Company). However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder. The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis until the next general meeting of shareholders, by observing the applicable legal provisions.

**Art. 11.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at the meeting. The chairman does not have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by two directors.

**Art. 13.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders fall within the powers of the board of directors.

In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, Directors or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

**Art. 14.** The Company will be bound by the joint signature of any two directors or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

### **E. Supervision of the company**

**Art. 15.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years. The statutory auditor(s) may be re-appointed for successive terms.

### **F. Financial year - Profits**

**Art. 16.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year.

**Art. 17.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by the board of directors by observing the terms and conditions provided for by law.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting in accordance with article 72-1 or by the board of directors in accordance with article 72-2 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies.

### **G. Liquidation**

**Art. 18.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

## H. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 19.** These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

## I. Final clause - Applicable law

**Art. 20.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

### *Transitional provisions*

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2010.

### *Subscription and Payment*

The subscriber has subscribed the shares to be issued as follows:

Mr. Jan Eric Samuel, prenamed,

paid fifty-thousand US Dollars (USD 50,000.-) in subscription for five thousand (5000) ordinary A shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-), five thousand (5000) ordinary B shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-), five thousand (5000) ordinary C shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-), five thousand (5000) ordinary D shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-), five thousand (5000) ordinary E shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-), five thousand (5000) ordinary F shares, with a nominal value of one US dollar (USD 1.-), five thousand (5000) ordinary G shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-), five thousand (5000) ordinary H shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-), five thousand (5000) ordinary I shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) and five thousand (5000) ordinary J shares, with a nominal value of one US dollar (USD 1.-).

All the shares so subscribed have been entirely paid-up in cash.

The total contribution of fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) is entirely allocated to the share capital of the Company. The proof of the contribution has been produced to the undersigned notary.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

### *Sole shareholder resolution*

The above named person, representing the entire subscribed capital and has immediately after the incorporation took the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at one (1) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following person is appointed as director of the Company:

- Jan Eric Samuel, born on 19 August 1965 in Troyes, France, residing in 10, Anson Road, Singapore 079903;

3. The following entity is appointed as statutory auditor of the Company:

Compagnie Européenne de Révision, with registered office at 15 avenue des Carrefours, L-8124 Bridel.

4. The registered address of the Company is set at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

5. The term of office of the director and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2011 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand -Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte précède:

L'an deux mille neuf, le vingt neuf avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jan Eric Samuel, demeurant à 10, Anson Road, Singapour,  
dûment représenté par Madame Patricia Sondhi, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Singapour, le 28 avril 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituée comme suit:

#### A. Nom - Durée - Objet - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination "AHMOSE S.A."

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également:

- garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société;
- agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires;
- réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### B. Capital social - Actions

**Art. 5.** La Société a un capital souscrit de cinquante mille dollars US (USD 50.000.), représenté par cinq mille (5.000) actions ordinaires A d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, cinq mille (5.000) actions ordinaires B d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, cinq mille (5.000) actions ordinaires C d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, cinq mille (5.000) actions ordinaires D d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, cinq mille (5.000) actions ordinaires E d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, cinq mille (5.000) actions ordinaires F d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, cinq mille (5.000) actions ordinaires G d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, cinq mille (5.000) actions ordinaires H d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, cinq mille (5.000) actions ordinaires I d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune et cinq mille (5.000) actions ordinaires J d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune.

Toute référence dans les présents statuts à "actions" doit être interprétée comme une référence à toutes les classes d'actions mentionnées ci-dessus ou une classe spécifique d'actions selon le contexte et tel qu'applicable.

Le capital souscrit de la Société, visé à cet article, peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires prise suivant les modalités requises à une modification des présents Statuts.

Dans la mesure et selon les termes autorisés par la loi, la Société peut racheter ses propres actions. Toutes les actions sont des actions rachetables. Les actions rachetables ont les mêmes droits aux dividendes et les mêmes droits de vote que des actions non-rachetables, s'il y en a. Des actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables sur demande de la Société (i) conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et (ii) tel que stipulé dans des accord écrits conclus entre les actionnaires et la Société. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (fonds distribuables, y compris la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la Société en tant que prime d'émission) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Des actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou des bonis de liquidation. Des actions rachetables peuvent être annulées sur demande des administrateurs par un vote de l'assemblée des actionnaires tenue en conformité avec les dispositions de la Section C.

Sauf disposition contraire dans (i) les présents Statuts ou (ii) des accords écrits conclus entre les actionnaires et la Société, le prix de rachat des actions rachetables d'une classe spécifique sera calculé par le conseil d'administration de la Société, ou par la personne désignée par le conseil d'administration, sur base de la valeur d'inventaire nette de toutes les dettes et obligations de la Société.

La valeur d'inventaire nette des actions de la Société d'une classe spécifique sera exprimée par action et sera déterminée par rapport à toute date d'évaluation en divisant les actifs nets de la Société, étant la juste valeur du marché des actifs de la Société moins ses obligations au moment de la clôture de ce jour, par le nombre d'actions de la classe spécifique qui sont en émission au moment de cette clôture, conformément aux règles que le conseil d'administration considère comme étant justes et équitables. Toute évaluation doit être approuvée par les détenteurs d'une majorité des actions en émission lors d'une assemblée générale des actionnaires tenue en conformité avec les dispositions de la Section C.

En absence de toute mauvaise foi, négligence grossière ou erreur grave, tout calcul du prix de rachat par le conseil d'administration qui a été approuvé par une majorité des actionnaires de la Société est définitif et lie la société ainsi que ses actionnaires actuels, passés et futurs.

**Art. 6.** La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 7.** Toutes les actions seront émises sous forme nominative. Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions nominatives. Des certificats d'actions seront émis et signés par deux administrateurs sur demande d'un actionnaire.

### C. Assemblées générales des actionnaires

**Art. 8.** L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin de chaque année à 15 heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs. Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régissent les avis de convocation et la tenue des assemblées, sauf disposition contraire dans les présentes.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de pleinement et activement à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par fax ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisant.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, auquel cas ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées à l'assemblée où au moins la moitié du capital social est présent ou représenté.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation et publication préalable.

#### D. Le conseil d'administration

**Art. 10.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (qui ne doivent pas être des actionnaires). Toutefois, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs ait été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné jusqu'à la prochaine assemblée générale, en suivant les dispositions légales qui s'appliquent.

**Art. 11.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions des actionnaires et du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside les assemblées des actionnaires et le conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent, par majorité des votes des personnes présentes, provisoirement élire un autre administrateur comme président de cette assemblée ou ce conseil d'administration.

Un avis par écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion par fax ou e-mail (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, dans lequel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment par écrit, fax ou tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, par télécopie, par e-mail ou par un autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer pleinement et activement. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut également prendre par voie circulaire des décisions à l'unanimité de ses membres, par écrit, fax ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. L'intégralité sera considérée comme procès-verbal faisant preuve que les décisions ont été adoptées.

**Art. 12.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux directeurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 13.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,

telle que modifiée, à un directeur, agent, gérant ou autre mandataire, actionnaire ou non susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs par procuration certifiée ou sous seing privé.

**Art. 14.** La Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature de toutes autres personnes auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

#### **E. Surveillance de la société**

**Art. 15.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui peuvent être des actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme les commissaires, déterminera le nombre, la rémunération et la durée du mandat des commissaires, qui ne peut excéder six ans. Le(s) commissaires peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

#### **F. Exercice financier - Bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 17.** Sur les bénéfices annuels nets de la société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la société et aussi longtemps qu'il sera maintenu, comme cela est énoncé à l'article 5 des présentes ou comme le capital social pourra le cas échéant être augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 5 des présentes.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du gérant, décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté.

Des dividendes provisoires pourront être distribués par le conseil d'administration en observant les dispositions légales.

La prime d'émission est librement distribuable aux actionnaires par l'assemblée générale des actionnaires conformément à l'article 72-1 ou par le conseil d'administration conformément à l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### **G. Liquidation**

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils sont nommé(s) par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.

#### **H. Modification des statuts**

**Art. 19.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **I. Dernière clause - Loi applicable**

**Art. 20.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

##### *Souscription et Paiement*

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

Monsieur Jan Eric Samuel, susmentionné, a payé cinquante mille dollars US (USD 50.000,-) pour la souscription de cinq mille (5.000) actions ordinaires A d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, cinq mille (5.000) actions ordinaires B d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, cinq mille (5.000) actions ordinaires C d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, cinq mille (5.000) actions ordinaires D d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, cinq mille (5.000) actions ordinaires E d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, cinq mille (5.000) actions ordinaires F d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, cinq mille (5.000) actions ordinaires G d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, cinq mille (5.000) actions ordinaires H d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, cinq mille (5.000) actions ordinaires I d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune et cinq mille (5.000) actions ordinaires J d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille dollars US (USD 50.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total de cinquante mille dollars US (USD 50.000,-) a été affecté entièrement au capital social de la Société.

53421

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 2.000.-.

*Assemblée générale des actionnaires*

La personne susmentionnée, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement après la constitution pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs a été fixé à une (1) et le nombre de commissaires aux comptes à un (1).

2. La personne suivante a été nommée comme administrateur de la Société:

- Jan Eric Samuel, né le 19 août 1965 à Troyes, France, demeurant à 10, Anson Road, Singapour 079903;

3. L'entité suivante a été nommée comme commissaire aux comptes:

Compagnie Européenne de Révision, avec siège social à 15 avenue des Carrefours, L-8124 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Le siège social de la Société est fixé au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

5. Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes se termineront à l'assemblée générale des actionnaires délibérant sur les comptes annuels de l'exercice sociale 2011 ou à toute date antérieure telle que déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SONDHI - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 mai 2009. Relation: LAC/2009/17694. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le douze mai de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009062719/242/504.

(090073033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

**Fujitsu Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 5.512.400,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 70.201.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 octobre 2008*

L'associé unique décide de mettre fin au mandat de gérant de Monsieur Gareth ALAN DAVID PUGH avec effet rétroactif au 10 octobre 2008.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée avec effet au 10 octobre 2008:

Monsieur Christopher BOLLAND, Finance Director CEBU, né le 21 septembre 1964 à Wimbledon (Royaume-Uni), demeurant à Cobwebs, The Ride, Ifold, Loxwood, Billingshurst, West Sussex, RH140TH Royaume Uni.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009062467/17.

(090072509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**RH & PARTNER Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 77.191.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 27 avril 2009 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a approuvé la réélection de Messieurs  
Andrej Hrovat, 9 Grellingstrasse, CH-4020 Basel  
Patrick Kissling, 9 Grellingstrasse, CH-4020 Basel  
Frédéric Fasel, 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg  
Pierre-Alain Eggly, 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg  
Jerry Hilger, 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

à la fonction d'administrateur pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

2. L'Assemblée a approuvé la réélection des réviseurs, Deloitte S.A., pour la période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle ou se terminant le jour où leurs successeurs seront nommés ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

*Pour RH & PARTNER Investment Funds*  
Pictet Funds (Europe) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009062374/24.

(090072754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**EMC Asset Management, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 127.509.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue le 8 avril 2009 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de:  
M. Michel Augsburg (19 rue du Rhône - 1211 Genève 11 - Suisse)  
M. Olivier Rigot (19 rue du Rhône - 1211 Genève 11 - Suisse)  
M. Frédéric Fasel (1 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg)  
M. Pierre Etienne (1 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg)  
M. Jerry Hilger (1 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg)

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte S.A. pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale.

*Pour EMC Asset Management*  
Pictet Funds (Europe) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009062375/21.

(090072736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Avantage II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 132.245.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2009*

- Le renouvellement du mandat d'administrateur de Messieurs Francesco Confuorti, Giuseppe Confuorti, demeurant tous les deux professionnellement Two Wall Street, NY 10005 USA et de Monsieur Daniel Van Hove, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010, est approuvé.

- Le renouvellement du mandat de Deloitte S.A., 560 rue de Neudorf, Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010, est approuvé.

*Extrait de la résolution du conseil d'administration avec effet au 27 avril 2009*

- Mr Francesco Confuorti est désigné "Président" du Conseil d'Administration avec effet au 27 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
P.o. Le Conseil d'Administration.  
Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.  
Signature  
Domiciliataire

Référence de publication: 2009062388/21.

(090072480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Brasseur Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 118.886.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009062379/220/12.

(090072527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Forum International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 144.558.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009062380/220/12.

(090072604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**New Tech Venture Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.726.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2009*

En date du 29 avril 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateur de M. Antoine GILSON DE ROUVREUX, M. Hans Jürgen SCHMITZ, M. Gérard LOPEZ, M. Mark TLUSZCZ et Mme Laurence SEBAN jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2010.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009062399/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00876. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Alpha Square S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 138.916.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009062382/242/12.

(090072049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Bocampton International S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 39.676.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009062383/242/12.

(090072066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Credit Suisse Westferry Investments (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.023.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009062384/5770/12.

(090072080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**CoachDynamix S.A., Société Anonyme,****(anc. B2B Solutions S.A.).**

Siège social: L-6150 Altlinster, 7, rue de Junglinster.

R.C.S. Luxembourg B 83.400.

Constituée sous forme de société anonyme pardevant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 juillet 2001, acte publié au Mémorial C n° 122 du 23 Janvier 2002, modifiée pardevant le même notaire en date du 27 novembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 63 du 16 Janvier 2004, modifiée pardevant le même notaire en date du 23 août 2005, acte publié au Mémorial C n° 109 du 17 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/05/09.

Pour COACHDYNAMIX S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009062474/18.

(090073390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.